

Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire

Secrétariat : DREAL Pays de la Loire

34, place Viarme - BP 32205

44022 NANTES Cedex 1

Contact : M. Jean-Luc GIRARD

Tél : 02 40 99 58 41

Courriel : jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

10 novembre 2010

AVIS

Sur le programme d'évaluation environnementale de la pollution de l'estuaire de la Loire par hydrocarbures en mars 2008 (Société TOTAL)

En mars 2008, une fuite à la raffinerie Total de Donges a provoqué une pollution par hydrocarbures de l'estuaire de la Loire. Dans le contexte de la cellule de crise mise en place par le préfet, une cellule d'évaluation environnementale a permis de mobiliser des compétences techniques et scientifiques. A partir des propositions de cette cellule, un programme d'évaluation environnementale a été prescrit à la société Total par arrêté préfectoral du 29 juillet 2008.

L'achèvement de ce programme étant proche, la société Total, devant rendre compte de l'exécution de l'arrêté préfectoral et à la demande de l'Etat, soumet le travail réalisé à l'avis du CSEL.

Après la présentation, par la société Total, du contenu du programme et des résultats obtenus, le CSEL a délibéré et donne l'avis suivant, même si toutes les études engagées ne sont pas terminées.

En ce qui concerne le programme lui-même et son exécution :

Le CSEL constate que la société Total a cherché à mettre en oeuvre toutes les possibilités d'évaluation en fonction du contexte de pollution accidentelle et des prescriptions du préfet, ajoutant même des expertises complémentaires utiles.

Le CSEL signale cependant que le programme en lui-même et son exécution présentent des insuffisances en regard de l'objectif d'évaluation : mesures tardives, données de référence manquantes, analyse pas assez poussée ou structurée, choix des méthodes...

Cela le conduit à souligner l'importance de la démarche menée par le CEDRE d'élaboration d'un programme préétabli d'évaluation, afin d'anticiper une prochaine pollution. Par une crédibilité technique et scientifique renforcée et une bien meilleure efficacité opérationnelle dans le traitement des pollutions, un tel dispositif serait très utile autant pour l'Etat que pour les industriels.

En ce qui concerne les effets de la pollution sur l'estuaire :

Dans l'attente de toutes les conclusions des études, le CSEL estime qu'il n'est pas possible de donner un avis sur les impacts constatés de l'accident sur l'environnement de l'estuaire.

Le CSEL demande donc que, lorsqu'ils seront disponibles, tous les résultats et conclusions lui soient communiqués pour qu'il puisse produire un avis définitif.

Il conseille néanmoins que des présentations des résultats, même partiels, soient effectués auprès des instances intéressées à l'environnement estuarien.

Le Président du Conseil Scientifique

de l'Estuaire de la Loire



Louis-Alexandre ROMANA